

## **Action 30% pour l'accueil extrafamilial 2600 signatures remises au Grand Conseil**

**L'Action 30% pour l'accueil extrafamilial a connu un vif succès. En moins de 2 mois, les initiateurs ont récolté 2620 signatures. Ils ont remis lundi cette pétition au Secrétariat du Grand Conseil, un jour avant le débat sur la loi sur l'accueil extrafamilial. Les pétitionnaires, la Fédération des crèches et garderies fribourgeoises, l'Association d'Accueil Familial de Jour de la Sarine, la Fédération fribourgeoise d'accueil familial de jour et le syndicat SSP Région Fribourg, demandent aux député-e-s d'accorder des moyens financiers importants à l'accueil extrafamilial afin de diminuer les coûts pour les familles, enrayer la pénurie, garantir un accueil de qualité et assurer l'égalité de traitement des familles dans tout le canton.**

Transportées dans un petit charriot, les cartes postales pink ont été remises à la secrétaire du Grand Conseil, Mireille Hayoz. Les pétitionnaires ont relevé les situations boiteuses et inégales auxquelles les parents sont soumis pour l'accueil de leurs enfants pendant leur activité professionnelle. Aujourd'hui, en effet, les familles sont obligées de «bricoler» et combiner des solutions d'accueil multiples, avec le stress et l'instabilité que cela comporte. Sans compter les délais d'attente importants - jusqu'à deux ans - pour trouver une place en crèche.

En comparaison intercantonale, le canton de Fribourg est en queue de peloton en matière de taux d'équipement/couverture, alors que son taux de natalité est parmi les plus élevés. Avec 7,41 places pour 100 enfants (0-4ans), Fribourg se situe derrière tous les cantons romands. Les prévisions d'augmentation de 1200 à 1500 places jusqu'en 2014, indiquées dans le message accompagnant la loi, permettront d'atteindre un taux de 10,5%. Avec cette estimation, Fribourg est très loin de l'objectif de 30%, fixé dans le canton de Neuchâtel (voir dernier bulletin de la FCGF). A noter par ailleurs que l'UNICEF recommande un taux d'équipement de 25% pour les enfants de 0-3 ans et de 80% pour les 4-12 ans.

### **Augmenter à 30% la participation financière de l'Etat**

Actuellement, l'Etat de Fribourg ne contribue pas au financement des crèches et autres structures d'accueil. Le projet soumis au Grand Conseil prévoit de porter à 10% la participation de l'Etat et à 0,4 o/oo celle des employeurs. Dans la situation actuelle des finances de l'Etat – des comptes bénéficiaires et une fortune de 817 millions – les pétitionnaires estiment que cette participation est largement insuffisante et proposent de l'augmenter à 30%. Une telle participation coûterait environ 15 millions par an, ce qui représente à peine 0.5% des dépenses totales de l'Etat.

A titre comparatif, le canton du Valais prend en charge 30% des salaires du personnel et du matériel éducatif. Dans le canton de Neuchâtel, la loi en révision propose une participation de l'Etat de 10% et une part employeurs quatre fois plus élevée qu'à Fribourg. Dans le canton de Berne, déduction faite de la participation des parents, les coûts sont partagés à parts égales entre canton et communes (50%-50%). Enfin dans le Jura, cette répartition est de 60% à l'Etat et 40% aux communes.

Action 30% pour l'accueil extrafamilial :

Fédération des crèches et garderies fribourgeoises 077/443.72.27

Association d'Accueil Familial de jour de la Sarine 079/750.14.34

Fédération fribourgeoise d'accueil familial de jour

SSP-Région Fribourg